



Vous êtes premier acheteur des produits de la mer

Déclarer vos achats avec



LA TÉLÉDÉCLARATION POUR LES PREMIERS ACHETEURS DES PRODUITS DE LA MER

1

Une obligation
déclarative des notes de
ventes hors créée

2

Un outil de déclaration
numérique

3

Un remplissage, une
transmission et un suivi
simplifiés



Formations



Vous souhaitez en savoir plus et poser vos questions sur la
télédéclaration et l'application?

Des formations sont organisées en ligne et sur tout le territoire. Pour vous
inscrire près de chez vous, rendez-vous sur:

<https://forms.office.com/e/BkGJ7NSSMe?origin=lprLink>

ou via

